L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 JUILLET 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

VENT REUL MATIN, 16 JUILLET.

VENTE A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Pr. Déjan, Jr., en salle d'encan, coin Gravier et Carondelet — Un assortiment de meubles de maison et d'bureau, et des pianos.

Par Louis Stern & Bros, au No 16 de la rue de Chartres — Bottes, souliers et bottequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres — Marchandises sèches, lingerie et bonneterie, etc.

Par D. E. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Gravier — farine, oignons.

Achetez vos cassimeres et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
185 ..... Rue des Remparts 185

Farine et Maïs. — M. D. E. Murphy appelle l'attention des marchands sur la vente de farine et de maïs ensacés et pour export bel.

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

Samedi 17 du courant, nous commencerons la publication d'un nouveau roman intitulé : " PIERRE PORQUEZINE. " Ce roman, de M. Ernest Daudet, est fort intéressant.

Convention d'immigration de Memphis.

A cette convention se sont rendus, comme on devait s'y attendre, les représentants de tous les Etats les plus intéressés à l'introduction des Coolies. Le besoin de main d'œuvre est si pressant dans ces Etats qu'aucun moyen, on peut en être sûr, ne sera négligé pour y augmenter le nombre des travailleurs, surtout des travailleurs ruraux. On paraît même disposé à leur donner de très beaux prix, car d'après les premiers renseignements qui nous arrivent par le télégraphe de Memphis, il est à peu près certain qu'on n'aura pas pour rien les bras des nationaux du Celeste Empire. Sous ce rapport le mouvement paraît n'avoir pas rencontré d'opposition sérieuse.

Les prix qui ont été mentionnés à la Convention par le lamentable Koopmanshupp, grand agent de l'immigration chinoise, sont assez élevés pour que les planteurs réfléchissent sérieusement sur cette spéculation avant de l'entreprendre. La mine Cathay, qui vient de la Louisiane, ayant donné les mêmes renseignements, nous avons lieu de croire qu'ils en sont exactes et qu'aux conditions indiquées le Sud pourra se procurer une abondante main d'œuvre asiatique. C'était le point capital. Il importe d'abord savoir si les Chinois voudront leur vendre jusqu'à nous malgré la distance et surtout le mauvais climat ne les rebute pas de nouveau. On est rassuré sur ces deux points. Maintenant, il ne faut pas se laisser arrêter par la considération qu'ils ne consentiront à ne travailler pour un gage inférieur, comme il le font dans les îles françaises des deux Indes. Ces gages sont nécessairement en rapport avec la concurrence du Sud. Les premiers immigrants Chinois se sont contentés de peu, mais leurs prétentions se sont accrues avec la demande et aujourd'hui ils mettent leurs vues au-dessus de leurs entrepreneurs, surtout dans la balance des profits et pertes. Il est clair que des journées à 50 cents ou une piastre et des mois à $10 ou $12 sont des journées et des mois qui ne laissent pas aux planteurs ou aux entrepreneurs et contractants toute la marge sur laquelle ils croyaient pouvoir compter avec les Chinois. Cette marge leur est d'autant moins offerte que les agents d'immigration ne garantissent pas le caractère de leurs compatriotes, ni leur opinion sur la respectabilité du contrat. Si, outre dit franchement à la Convention, on leur offre quelque part des gages plus élevés, ils pourront très bien les accepter, à moins qu'on ne puisse exercer contre eux des droits de propriété, c'est-à-dire à moins qu'on ne puisse les forcer à rester là où ils en seront tout d'abord engagés par contrat.

Les planteurs bien avisés feront d'autres calculs. Ils ne demanderont et avec $10 ou $12 par mois de pouvoir compter sur un travail solide et soutenu de la part des engagés. Ils se demanderont encore si le travail d'un Chinois vaut celui d'un nègre affranchi et si le premier peut nettoyer, défricher, labourer et entretenir la même quantité de terre dans le même espace de temps donné. A cet égard, les agents n'ont rien dit, en sorte que cette question est restée parfaitement dans l'ombre. Mais nous pouvons y suppléer par ce que nous avons vu nous-mêmes dans l'île de Cuba où les Indous ont été importés en même temps que les Chinois et où l'on a pu juger de la valeur de leurs travaux réciproques. Nous avons pu voir que le grand travailleur asiatique n'avait pas les Indous pour égaux. Ils sont plus grands de taille, plus forts, plus lestes, plus intelligents et plus civilisés. Ils sont plus volontiers parmi les Indous des domestiques de maison. On compte avec plus de confiance sur leur douceur et leur souplesse. Beaucoup d'entre eux parlaient déjà très bien l'espagnol lorsque plus tard ils se rendaient plus utiles et leur service, en conséquence, est plus appréciée que celui des Chinois. Ces derniers, en ville, sont employés presque exclusivement par les revendeurs. C'est à dire au chargement ou au déchargement des navires, occupation exposée et où ils excellent pas. Dans les campagnes, le comparaison était encore plus avantageuse. Je n'aimerais pas à travailler à côté des nègres pour cause sans doute. Il faut les mettre à part sur une extrémité des hacienda ou des sucreries. On leur ménagerait des travaux légers et on leur avait confié la culture du coton qui n'a pas réussi dans l'île de Cuba. Après les avoir vus à l'œuvre en plusieurs endroits, nous pouvons dire que leur travail est faible et qu'un coup de pioche d'un nègre vaut à peu près deux ou trois coups de pioche d'un Chinois et même davantage disent les planteurs cubains. Le nègre Chinois ne vaut ce qu'ils sont dans les îles, leurs travaux à $10 par mois seraient chers, car il faudrait tripler ce gage pour avoir la valeur du travail d'un affranchi, trois Chinois ne valant pas plus qu'un nègre. Encore, devons-nous dire que, dans les Antilles, les gages donnés soit aux Chinois soit aux Indous ne dépassent jamais six piastres par mois et varient le plus souvent de quatre à six.

Nous trouvons, en conséquence, que les renseignements donnés à la Convention de Memphis par l'agent d'immigration chinoise ne sont pas bien favorables, surtout avec l'avance de $100 qu'il faudra faire pour assurer l'introduction de ces travailleurs, avance payable en or et qui réduit de beaucoup les sommes destinées à la fraude de l'importation des coolies.

Toutefois, il ne faut pas se laisser décourager par ces chiffres, si bien qu'ils soient marqués d'un caractère de fraîcheur qui doit faire impression sur les membres de la Convention. L'incertitude de savoir si l'exécution des contrats a refroidi peut être beaucoup de partisans de l'immigration chinoise. Mais on aurait tort de prendre cela à la lettre. Nous n'avons pas besoin d'entendre l'agent d'immigration pour savoir que les contrats entre propriétaires d'un côté et nègres qu'on tient sous une leurs bras de l'autre courent le risque de n'être pas exécutés. Ne convient-nous pas qu'il y a quelques jours ? " Ce n'est pas par ... des Indiens à la fois qu'il faut attirer ... Chine, mais par des milliers et des centaines de milliers, alors on réglera le prix de la main-d'œuvre, alors disparaîtra l'incertitude sur l'exécution des contrats. Quand les Chinois seront ici en très grand nombre, ils y resteront, ils se sachant pas où aller, ils se livreront au travail régulier et permanent. Nous répétons aujourd'hui la même chose. Favorisez tant que vous pourrez l'introduction des coolies, soit Chinois, soit Japonais, soit Indous, et quand nous en aurons un grand nombre, nous réglerons le prix des contrats de manière à donner aux coolies une juste rémunération tout en tenant réservant la chance de n'être pas ruiné par quelque désastre qui nous frapperait dans nos champs et dans nos récoltes. S'il est honteux que le travailleur ait ses coudées, il est honteux aussi que le planteur ait ses aises, et le planteur ne les trouvera que dans une introduction abondante de travailleurs étrangers. Leur nombre fera notre sécurité, sans nuire à leurs propres intérêts. Il est certain que pour les Chinois tout est pour eux de bénéfice lors de leur pays. Nous pouvons en dire autant ou moins des Japonais et des Indous. Ces peuples doivent émigrer pour être mieux, et l'Amérique est le pays qui leur offre le plus d'avantages. Ils y viendront de préférence pourvu qu'on leur donne le moyen d'y venir. Ce moyen est à notre disposition depuis l'achèvement du chemin de fer du Pacifique. Rien de trop ne coûte pour en assurer à nous des bras précieux quelle que soit la valeur de salaire à laquelle ils puissent prétendre pour le moment.

Quant au vagabondage ou à l'inconstance des travailleurs, en raison de l'inégalité des gages, il ne faut pas s'en préoccuper plus que de raison. Nous espérons que les planteurs ne se feront pas entre eux la guerre et qu'ils sauront se ménager en agissant réciproquement à l'exécution des contrats. Tout planteur qui offrirait plus qu'un autre pour priver son voisin du travail qu'il se serait lui-même assuré par des stipulations honnêtes, se ferait plus de mal que de bien, car son exemple lui serait plus tard funeste. Tout homme de sens et de raison doit voir à une permanence équitable de gages dans les campagnes et non à des engagements d'un prix exagéré, engagements qui amèneraient la ruine de tous. A cet égard, nous ne pensons pas que le danger, s'il y en a un, puisse être de longue durée.

Affaires d'Espagne.

Les correspondances qui viennent d'Espagne signalent une médiocre entente parmi les hommes d'Etat qui dirigent les affaires de la révolution. Ainsi Prim et Serrano se jugent l'un l'autre avec une sévérité violente ; ils se livrent, dit-on, à de mutuelles appréciations dans un langage et énergique que le correspondant se refuse à le reproduire.

Pendant ce temps-là, la coalition des partis s'accroît de jour en jour ; les unionistes sont fortement divisés, les progressistes ne sont nullement d'accord entre eux. Il semble du reste, que ces querelles jettent fatalement le trouble dans les esprits, et qu'on les abordant, même de loin, toute lorsque disparaîtra. Pour preuve, nous signalerons une jolie naïveté de l'*Avenir national*, lequel naturellement ne voit dans la question espagnole qu'une seule alternative bien simple et qui résume tout : ou monarchie ou républiques.

L'*Avenir national* déclare que les républicains espagnols des élections ont dit leur nombre ; ne cédèrent pas, et que tout ce que le gouvernement peut faire, c'est de les réduire à la résistance armée. " La guerre civile, tel serait donc, ajoute-t-il, le plus fort résultat de la sagesse des royalistes espagnols, s'ils ne renonçaient pas bien vite à leur chimère de restauration monarchique.

" Nest-ce pas charmant ? une minorité qui, prenant les armes, va commencer la lutte, reprocherait au pays qui l'attaque de provoquer la guerre civile ! Ne voilà-t-il pas un spectacle étrange ? Il faut le dire toutefois : peut-être les patriotes espagnols n'auraient-ils pas d'eux-mêmes trouvé cette ingénieuse idée, et l'on peut voir que des deux côtés des Pyrénées, les comités radicaux sont d'une merveilleuse subtilité.

LA FOUDRE LAROZE est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent.

A vendre chez Ball, Lyons & Co., 40 et 42 rue du Camp ; Dupouey, 33 rue de Chartres ; A. Grillo, 250 rue Royale.

COLLÈGE COMMERCIAL DE STANISLAS.—Les examens annuels de cette institution auront lieu à la Haie St-Louis, les 20 et 21 du courant, et le 22 sera célébré par une grande représentation dramatique. Nous remercions le directeur du Collège de Stanislas d'avoir bien voulu nous adresser une invitation.

COTON SECURE.—Nous recommandons aux planteurs la maison H. F. Given, rue de l'Union, No 11, qui a obtenu avec grand succès de la vente du coton et du sucre et de tout ce qui concerne les affaires générales de commission.

Le tabac est aussi un des grands éléments du commerce de cette maison qui semble avoir le monopole de ce dernier article. La maison Given est une des plus anciennes de la Nlle-Orléans, une des plus connues, et certainement une des plus dignes de la confiance publique.

$50.—C'est le prix, à New-York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni frei ni assurance.

JAMBONS. — MM. Keep & Caulfield, rue Poydras, Nos. 77 et 79, ont à vendre 50 tierces de jambons qui se viennent de recevoir par le chemin de fer de Jackson.

VOSS, PARTOUNE, & Co. M. Bailly Blanchard, Jr., 38 et 40 Vieille Levée, a reçu par la barque *Mary A.*, arrivée de Bordeaux, des vins rouges et blancs du Bourgundy, Port et des sardines à l'huile, sur lesquels nous appelons l'attention du commerce de détail et des familles. Voir l'annonce.

$50.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker qui a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

RÉOUVERTURE DE LA CHAMBRE.

SESSION PRÉPARATOIRE.

Paris, 26 juin.

La séance d'aujourd'hui, à moins d'incident que rien ne fait prévoir, sera purement législative.

L'ordre du jour porte : Installation de MM. les secrétaires provisoires, communication du gouvernement et tirage au sort des bureaux.

L'installation des secrétaires provisoires a lieu par l'appel que fait le président des six plus jeunes membres de l'assemblée, qui prennent place au bureau.

Cette formalité accomplie, le président, qui très probablement adressera une courte allocution à la Chambre, donnera la parole à M. le ministre de l'Intérieur. Celui-ci exposera, dit-on, le caractère et la nature de la courte session qui s'ouvre, dont l'objet est, on le sait, la vérification des pouvoirs des nouveaux députés, et, par suite, la constitution de l'assemblée. M. le ministre ajoutera-t-on, donnera connaissance à la Chambre des projets de loi qui seront déposés au cours de cette petite session (pour être discutés en 1870) et dont le nombre et l'importance témoignent de l'intention du gouvernement de donner satisfaction à tous les intérêts équitables.

MM. les députés se réuniront ensuite dans les bureaux à eux désignés par le sort, et se répartiront les dossiers des élections au sujet desquelles aucune contestation ne s'élèvera. De cet élection le nombre est, dit-on, de deux cent trente environ.

Le nombre des élections contestées seront approximativement de cinquante.

On croit que deux jours—trois au plus—suffiront aux bureaux pour la vérification des élections non contestées, qui seront rapportées sans délai.

Alors, la Chambre, étant en nombre, pourra procéder aux opérations à la nomination de ses six secrétaires définitifs, au nombre desquels, pour se conformer à la tradition, l'assemblée est dans l'intention, croyons-nous, de porter un membre de l'opposition.

Dans l'intervalle qui a séparé la dissolution de l'ancienne Chambre de la convocation de la nouvelle, le conseil d'Etat n'a pas discontinué de siéger. Le conseil a eu à réunir trois fois par semaine.

Au nombre des travaux dont il s'est occupé, nous pouvons citer le deuxième livre du Code rural (régime des eaux), aujourd'hui complétement terminé ; l'énumération de quelques uns des chapitres de ce livre donnera une idée de l'importance du travail : du curage, des endiguements, de l'élargissement du redressement des cours d'eau, des droits du domaine et des riverains, des servitudes, des eaux stagnantes, du desséchement des marais, de l'assainissement des terrains humides, du drainage, etc., etc. Le tout ne comporte pas moins de 162 articles.

Au cours de ce travail sera déposé à la Chambre dans le cours de la présente session.

Le droit de crier.

Il n'est produit à la séance des Cortès du 16 juin un incident dont nous empruntons l'analyse au journal de l'*Univers* :

M. Figueras demande au ministre de l'intérieur s'il consent et s'il approuve un baudo du gouverneur de Tarragone, déclarant qu'il ne peut pas crier acclamé d'autre forme de gouvernement.

Le ministre de l'intérieur déclare avoir envoyé son approbation au gouverneur : il ajoute ces dispositions républicaines ne sauraient être admises.

Un grand tumulte se déclare à la droite. — Mouvement prolongé.

M. Figueras proteste contre les paroles de M. Sagasta, il dit que le gouverneur de Tarragone a violé la Constitution, il a osé attaquer aux droits individuels que l'on a voulu envoyer à tout prix.

Le ministre de la guerre demande à M. Figueras ce qu'il entend par ces mots : A tout prix ?

M. Figueras.—Je n'attache pas à mes paroles d'autre sens que celui qu'y a attaché M. le ministre lui-même, s'en servant en maintes occasions.

Le ministre de l'intérieur dit que nulle part on ne permet de proférer des cris contre les institutions de l'Espagne.

M. Figueras dit qu'en Angleterre, on peut crier tout ce que l'on veut et que l'on y peut défendre la république aussi bien qu'autre chose. (Applaudissements.)

M. Soler demande au gouvernement ce qu'il compte faire au sujet des plus réactionnaires et des conspirations cléricales.

Le ministre de l'intérieur.—Le gouvernement sait que le parti carliste conspire et que l'on travaille à détruire la liberté, et ce ne sont pas seulement les réactionnaires, ce sont encore ceux qui se donnent au autre nom qui y travaillent.

M. Diaz Quintero est rappelé trois fois à l'ordre par le président de la Chambre : mais il ne prend pas en considération et se tait.

M. Figueras a parfaitement raison : les pays vraiment libres, les pouvoirs vraiment forts n'ont pas peur des manifestations et des chapitres qui ne se traduisent point en actes. En Angleterre ont peut manifester tout à son aise, et les meetings monstres, les processions de cent mille individus à travers les rues n'ont jamais inquiété sérieusement les ministres ni fait courir le moindre danger à la constitution.

En Amérique on a pu fonder récemment un journal intitulé l'*Espérantist*, sans que la Maison Blanche et le Congrès s'en soient émus. Les cris, si sédicieux qu'ils puissent être, n'ont pas plus ému le gouvernement qu'ils n'en ont fondé. Nous ne sommes plus au temps où le bruit des trompettes suffisait pour faire tomber les murailles de Jéricho.

Laissez donc dire, crier, chanter, crier tout ce que l'on voudra. Laissez même publier à Madrid un journal intitulé le *Republicano*, comme on a publié à New-York une feuille ayant pour titre l'*Impérialist*. Un pouvoir qui tremble devant des cris ou des chansons prouve par cela même qu'il ne se croit pas solide. Ds tous le droits populaires, le plus légitime et le moins dangereux, c'est le droit de crier.

Liberté.

LE BILL D'IRLANDE.

Les partisans du maintien de l'Eglise établie protestante en Irlande ont fait une nouvelle tentative, dans la séance de vendredi, à la Chambre des lords.

Le champion par excellence de la suprématie du protestantisme et de la nécessité comme religion d'Etat, le défenseur acharné des droits séculiers-laïques de la couronne, le lord qui prétend que le serment prêté par la reine Victoria à son avènement l'empêche de ratifier le bill d'Irlande voté par les Communes, lord Redesdale, enfin, se considère comme battu au fond, et il ne cherche plus qu'à sauver quelques épaves de ce qui les *évènements* prennent comme le naufrage du protestantisme anglais.

Lord Redesdale voudrait que les évêques protestants d'Irlande conservassent leurs pairies à vie, et, par conséquent le droit de siéger dans la Chambre haute. Mais en partant de cet amendement un projet de loi, il est bon de remarquer qu'il ne s'applique qu'aux pairs actuellement en possession, et non pas du tout à leurs successeurs.

C'est déjà un point important gagné. Les plus ardents soutiens du protestantisme anglais, en tant que religion d'Etat, consentent à abandonner l'avenir à leurs adversaires, l'avenir tout entier ; ils désespèrent seulement sauver, pour le moment, les intérêts et la haute situation des évêques protestants imposés par l'Angleterre à l'Irlande.

Nous pensons qu'il y a quelque chance de voir cet amendement accepté par la Chambre des lords, et nous croyons que la Chambre des communes ne le refusera pas à la ratifier. Ceci ne touche entièrement, en effet, à la question fondamentale qui est en litige, à savoir, l'abolition, dans un temps plus ou moins long, du despotisme de l'Eglise d'Etat en Irlande.

C'est le principe de cette abolition que l'on a en vue plutôt que l'abolition elle-même immédiatement accomplie.

Mais ce qui ressort le plus clairement de ces discussions sur l'Eglise d'Irlande, c'est, d'une part, que les protestants anglais sont persuadés que la mesure de l'abolition de l'Eglise d'Etat s'étendra infailliblement bientôt à l'Eglise anglaise elle-même ; et, d'autre part, que les protecteurs de l'abolition, comme MM. Gladstone, Bright, etc., sont convaincus que l'adoption du bill ne suffira pas à satisfaire l'Irlande, à cicatriser ses plaies séculaires, et à la rapprocher comme une sœur dans le giron de la puissance britannique.

Nous sommes des premiers à regretter ainsi que l'on n'ait pu trouver, au même temps, aux intérêts matériels et aux intérêts spirituels de l'île sœur. Sans doute, les pauvres paysans irlandais sont grevés d'une augmentation d'impôts, par le maintien de ce clergé protestant qui n'a affaire qu'à un septième de la population irlandaise, et qui est mieux payé cependant que tout le clergé catholique, qui compte l'immense majorité des habitants pour ses chères religieux.

Mais l'accroissement des taxes imposées pour le "support," l'entretien du clergé anglicane, n'est rien en comparaison des impôts qu'engendre le système agricole du pays, système qui date de la conquête par Cromwell, et de la famille de la Boyne, aussi bien que son corollaire, le système religieux.

Dans une récente réunion des protestants irlandais, à Clifden, on a protesté contre le bill de M. Gladstone, et le grand argument en celui-ci : L'Angleterre ne peut concilier ... les exigences du bill d'Irlande ... ces exigences, presque exclusivement de ... tout qu'indépendamment violemment ... l'Angleterre ... en anglicane, tandis qu'elle ne ... antisterout pas les pays irlandais. Un fait qu'une ... entre la métropole et l'île sœur. Si le bill passe, les paysans en trouveront le dédit ? Non, certainement, car il leur faudra payer, comme précédemment, les droits et taxes imposés aux ... ...

La question de la terre, des *tenant right*, droit des tenanciers en Irlande, voilà, en effet, ce qui prédomine en Irlande ... la question religieuse. Et la preuve, c'est ... la progression, l'Irlande ... de ce qu'on appelle ... *outrages* ou crimes agricoles, contre la vie des grands propriétaires agricoles.

Des statistiques, publiées ... sur la demande de sir Thomas Bateson, prouvent que, depuis le 1er juin 1868, il n'y a pas eu ... 225 crimes de cette nature purement ... en Irlande. Et ce qui indique la nature ... de la population, c'est que sur ... 33 de ces crimes ou pas ... conduite devant la justice ... ... auteurs des attentats *agraires* ... ont été ... ...

La proportion la plus considérable de ces crimes a eu ... dans le Tipperary, ... le 1er juin 1868, ... a été depuis l'époque ... commencé la ... de l'Eglise d'Irlande. Ces chiffres prouvent ... suffisamment que si l'Angleterre veut conserver ... plus tôt créer pour elle des sympathies dans l'île sœur, c'est moins encore en y abolissant ... l'esclavage réel qui enchaîne le paysan irlandais au grand propriétaire anglais.

(Patrie.)

HAMLET A LONDRES.

(Correspondance particulière du *Figaro*.)

Hamlet a été représenté à Covent Garden, samedi dernier, 12 juin, et ... dire trois jours *plus tôt* qu'on ne l'y attendait ... la chose est arrivée, dans les années ... dénitre, pour être signalée.

On a pu aller à Paris, ... de la façon dont l'Opéra-Italien a Londres la mise en scène de nos grande opérai. En moins de huit jours d'études générales, — malgré cinq représentations ou soir par semaine et une matinée ... ... ronche, *Hamlet* est venu affronter les périls de la rampe, au risque de MM. Arditi et Harris orchestres, chœurs, soli, décors et costumes, ne se sont trouvés prêts qu'à la dernière heure, mais la victoire n'en a pas moins été complète sur toute la ligne.

Le succès de la représentation, bien dans un fond de loge, tenait aussi ... ... une pareille improvisation, ...